

Conflit de données sismiques

Référence: Mcleod, P. 'Copyright issue goes to Federal Court; Regulator targets seismic images'. *The Chronicle-Herald*, July 29, 2014.

Mots-clés : protection; droit d'auteur; propriété intellectuelle

Contexte :

Un conflit en matière de droits d'auteur opposant une société d'exploration et de production pétrolière et gazière de l'Alberta et une agence de réglementation des affaires pétrolières de la Nouvelle-Écosse se retrouve devant la cour fédérale.

Problème identifié :

La compagnie albertaine affirme avoir des droits d'auteurs sur les données sismiques recueillies au large de la Nouvelle-Écosse et poursuit l'agence de réglementation pour avoir rendu ces données publiques.

Causes du problème :

Ces données sont importantes pour des compagnies œuvrant dans le domaine énergétique et la compagnie de l'Alberta affirme qu'en rendant ces données publiques, l'agence gouvernementale enfreint son droit d'auteur.

Objectifs à atteindre :

Pour pouvoir recueillir ces données, la compagnie albertaine doit utiliser des émetteurs pour photographier les ondes sonores à des dizaines de milliers de pieds de profondeur. En mesurant le rebond de ces ondes, la compagnie peut alors créer des cartes de la profondeur de l'océan.

D'après la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, l'agence gouvernementale a tout à fait le droit de collecter et de stocker les données sismiques produites par des compagnies privées, ce qu'a fait l'agence par l'entremise de son site Internet, et c'est ce que lui reproche la compagnie pétrolière.

Solution envisagée et mise en œuvre de la solution :

La compagnie de l'Alberta a essayé de faire valoir son droit d'auteur sur ses données en engageant des poursuites judiciaires contre l'agence. Une première tentative a été rejetée par la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse qui affirme que la compagnie n'a pas pu prouver qu'un préjudice irréparable puisse être porté à celle-ci si l'agence gouvernementale n'enlevait pas les données sismiques recueillies par la compagnie de son site.

On attend encore le dénouement de deux autres poursuites : l'une de la compagnie albertaine en Cour fédérale, et l'autre de l'agence afin d'annuler les droits d'auteurs des données sismiques.